

2022-08.12.25

Feuille 643

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

L'An DEUX MILLE VINGT DEUX, le 8 décembre à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à la salle des fêtes de Thennes sous la présidence de Monsieur Alain DOVERGNE

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames DOUAY Sonia, PREVOST Anne-Marie, COLOMBEL Aurélie, RAMON Marie-Gabrielle, BLIN Monique

Messieurs DURAND Pierre, LECOINTE Jean-Noël, CAPELLE Hubert, BOUCHER Michel, DELANAUD Stéphane, de CAFFARELLI Christian, LAVOINE Nicolas, DOVERGNE Alain, WALLET Joël, SURHOMME Alain, BEAUMONT Joël, BOQUET Cédric, DARCIS Philippe, MIANNE Michel, LESCUREUX André, CHANTRELLE Brice, HEYMAN Christophe, MOURIER Francis, NOCHEZ Didier, DEMOUY Bertrand, LAMOTTE Dominique, MEGLINKY Philippe, VAN DE VELDE Michel, LEROY Jean-Maurice, MAROTTE Philippe, BENONY Miguel, VAN OOTEGHEM J. Michel, JUBERT Patrick, VERONT Fabrice, DAMAY Jean-Michel, WABLE Vincent, DEPRET Patrick, DUTILLEUX Olivier, CHARLES Gilles, LEVASSEUR Roger, SZYROKI Jacky, LECONTE Yves-Robert, VIOLLETTE Paul

Nombre de membres
du Conseil Communautaire

Titulaires : 67
Membres présents : 43
dont suppléé : 0

Membres représentés : 10

Votants : 53

Date de la convocation
2 décembre 2022

Secrétaire de séance :
M. VERONT Fabrice

● Disposaient d'un pouvoir :

M. DURAND Pierre de Mme PATRICE-BOURDELLE Christine, M. DOVERGNE Alain de M. COTTARD Yves, M. SURHOMME Alain de M. DESROUSSEaux Eric, WABLE Vincent de Mme MENARD Sergine, M. MOURIER Francis de M. GAWLIK Jérémy, BEAUMONT Joël de CARON Hubert, JUBERT Patrick de BERTOUX Julia, DEMOUY Bertrand de TESTART Laëticia, NOCHEZ Didier de PARENTY Vincent, LAMOTTE Dominique de RIQUIER Ludivine

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Mesdames PATRICE-BOURDELLE Christine, ROSE Maryse-Corinne, MARCEL Marie-Hélène, MENARD Sergine, ATTAGNANT Hélène, PERONNET Fabienne, GAUDECHON LAMOUREUX Mélodie, BERTOUX Julia, RIHET Anne, RIQUIER Ludivine, TESTART Laëticia, DEMORSY Roselyne
Messieurs BLIN Nicolas, COTTARD Yves, DESROUSSEaux Éric, GAWLIK Jérémy, CARON Hubert, TEN Franck, BERTHE Pascal, HOLLINGUE Rémy, TOURNIQUET Gautier, PARENTY Vincent, LOGEART Johan, CLEMENT Dominique

OBJET : TARIFS RASPE

Rapport de M. Francis MOURIER, Vice-Président Eau – Assainissement -GEMAPi

Sur proposition du conseil d'exploitation Eau du 29 Novembre 2022,
La tarification à compter du 1^{er} janvier 2023 est proposée comme suit :

1. Prix de l'eau : part collectivité

- Pour les Communes d'Ailly-sur-Noye, Aubvillers, Cottenchy, Dommartin, Fouencamps, Mailly-Raineval, Sauvillers-Mongival, Jumel et Guyencourt sur Noye
 - _ Abonnement compteur diamètre 15mm (part fixe) : 33.5 € HT/an
 - _ Abonnement compteur diamètre 20 mm à 30 mm (part fixe) : 67 € HT /an
 - _ Abonnement compteur diamètre 40 mm (part fixe) : 137€ HT /an
 - _ Abonnement compteur diamètre supérieur à 40 mm (part fixe) : 292 € HT /an
- Pour les Communes d'Aubvillers, Ailly-sur-Noye, Fouencamps, Jumel, Guyencourt sur Noye, Mailly-Raineval, Sauvillers-Mongival
 - _ Prix m³ d'eau consommée (part variable) : 1,535 € HT /m³
- Pour les communes de Cottenchy, Dommartin :
 - _ Prix m³ d'eau consommée (part variable) : 1,686 € HT /m³

- Pour les communes de Berteaucourt-les-Thennes, Hailles, Hangard, Thennes, Hameaux de Castel-Commune de Moreuil, Chaussoy Epagny, Hallivillers, Lawarde Mauger L'Hortoy, La Faloise :
 _ Prix m³ d'eau consommée (part variable) : 0.35 € HT /m³

2. Prix des services complémentaires

- Pour les communes en régie directe (Commune d'Ailly-sur-Noye, Commune d'Aubvillers, Commune de Cottenchy, Commune de Dommartin, Commune de Jumel, Commune de Guyencourt sur Noye, Commune de Fouencamps, Commune de Mailly-Raineval, Commune de Sauvillers-Mongival)

Prestations 2023 Euros HT	
Branchement neuf eau potable	Sur devis
Dépannage fontainier / heure	63 €
Dépannage fontainier / heure (nuit, we, jour férié)	97 €
Frais de dossier (changement locataire, ouverture, fermeture compteur sans déplacement...)	23 €
Frais de déplacement (ouverture/ fermeture compteur, autres...)	65 €
Etalonnage compteur	116 €
Majoration à refacturer sur facture fournisseur en %	20,00%
Majoration pour EPCI, syndicats, communes à refacturer sur facture fournisseur en %	8.00%
Frais contre-visite	48,5 €

Après en avoir délibéré à la majorité (Pour : 48, Contre : 2 Mme Blin, M. Lecointe, Abstentions : 3 Mrs Beaumont, Caron, Daris), le Conseil Communautaire :

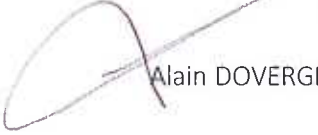
- Approuve les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2023 tels que détaillés ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Président et le Vice-Président Eau et Assainissement à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait et délibéré, le 08 décembre 2022
 à GRIVESNES

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 12/12/2022

Affiché le 13/12/2022

Le Président,

 Alain DOVERGNE